

Reconnaître et surveiller
les plantes invasives
en Bretagne



© FREDON Bretagne



L' Ailante glanduleux



FREDON
BRETAGNE

n°22

Présentation



Ailanthus altissima, ou Ailante glanduleux, est originaire de Chine. Cette espèce végétale invasive, aussi connue sous le nom de Faux-Vernis du Japon, fût introduite en Europe au XVIII^e siècle comme arbre d'ornement. Largement cultivé, cet arbre s'est rapidement acclimaté, a colonisé tous les continents et est désormais présent sur l'ensemble du territoire. Il est actuellement classé comme invasif en région Bretagne.



© FREDON Bretagne

Reconnaissance



© FREDON Bretagne

Ailanthus altissima est une espèce dioïque non hermaphrodite, ses fleurs mâles et ses fleurs femelles sont donc sur des arbres distincts. Sa floraison se déroule entre les mois de mai et juillet. Les très nombreux fruits produits (plus de 300 000/arbre) se disséminent principalement à l'aide du vent mais l'eau et les animaux peuvent également contribuer à la dispersion de l'espèce. La durée de vie des graines est courte, environ un an dans le milieu naturel, mais les taux de germination sont généralement élevés. De plus, l'ailante drageonne vigoureusement et des fragments de racines peuvent générer de nouveaux individus.

Ailanthus altissima appartient à la famille des Simaroubacées, des essences proches du frêne. Il peut atteindre 30m de hauteur et mesurer plus de 1 mètre de diamètre à hauteur de poitrine. On le reconnaît grâce à son tronc lisse. Ses feuilles sont divisées au minimum en 13 folioles et possèdent une dent à la base de chacun d'entre eux. L'ailante produit des panicules de fleurs blanc-jaunâtres qui donneront naissance à des fruits ailés (samaras), teintés de rouge.

Ne pas confondre avec :



Frêne



Noyer du caucase

) *Le Frêne commun (Fraxinus excelsior),*

- espèce indigène dont les individus possèdent des feuilles opposées présentant 13 folioles au maximum ;

) *Le Noyer du Caucase (Pterocarya fraxinifolia),*

- espèce exotique qui se distingue par ses feuilles alternes et composées de 11 à 21 folioles finement dentées.

Potentiel invasif



Ailanthus altissima a une croissance rapide et une forte capacité de reproduction, à la fois sexuée et végétative, d'où son fort potentiel invasif. De plus, cette espèce supporte des climats variés et une large gamme de conditions environnementales. L'Ailante glanduleux colonise plusieurs types de milieux mais se développe essentiellement dans des milieux perturbés : friches, bords de routes, voies ferrées, terrains vagues ou bordures de champs cultivés.





) *Impacts sur la santé humaine*

- Après contact de la peau avec *Ailanthus altissima* (sève), des irritations cutanées allergiques peuvent se manifester sous la forme de dermatites. Il est donc préférable d'éviter tout contact direct avec la peau et donc de manipuler cette plante avec des gants.

) *Impacts économiques*

- Les racines de l'ailante sont puissantes et capables d'endommager les infrastructures, occasionnant des dégâts et générant des coûts importants. De plus, l'espèce est fréquente le long des voies ferrées et des voies rapides aux abords desquelles il devient donc impératif d'intervenir afin d'assurer la sécurité des transports.

) *Impacts écologiques*

- L'ailante a un impact sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes mais aussi sur les espèces autochtones. En compétition directe, il émet des substances allélopathiques qui inhibent la germination des autres graines présentes dans le sol. Sa capacité à drageonner et à allouer des nutriments vers ces drageons lui permet également de former des peuplements denses excluant les autres espèces.



© FREDON Bretagne



) Pourquoi lutter ?

- Elle supprime la végétation naturelle.
- Son écorce et ses feuilles peuvent provoquer des irritations cutanées (à cause de la sève) et des réactions allergiques.

) Sensibilisation

- Des méthodes de prévention sont préconisées avant que la plante ne se retrouve en dehors des zones d'utilisation. Afin de la réguler, l'Union Européenne l'a inscrite dans une liste en 2004. De plus, *Ailanthus altissima* est inscrit sur la liste de consensus du Code de conduite professionnel (des pépiniéristes) relatif aux plantes exotiques envahissantes. Cependant, il faut éviter de planter de l'ailante à titre ornemental.
- Pour le grand public souhaitant se débarrasser de ces arbres, il est possible de les remplacer par des essences locales de substitution comme le charme ou bien encore le frêne.

) Méthodes de lutte

Si	Alors
Jeunes plants et rejets de < 1 an, isolés ou formant de petits foyers ($\leq 10 \text{ m}^2$)	Arrachage manuel
Jeunes plants et rejets de < 1 an formant des foyers de surface importante ($> 10 \text{ m}^2$)	Fauches répétées
Arbustes ($\varnothing \leq 10 \text{ cm}$) isolés ou formant de petits foyers ($\leq 25 \text{ m}^2$)	Dessouchage
Arbres et arbustes ($\varnothing > 10 \text{ cm}$) situés dans une zone où leur chute ne présente aucun danger	Cerclage*
Arbres et arbustes ($\varnothing > 10 \text{ cm}$) situés dans une zone où leur chute présente un danger	Abattage

* Cerclage :

L'objectif de cette méthode est de diminuer la vigueur et de faire dépérir l'arbre au fil des années, afin d'en limiter les rejets. Le cerclage consiste à entailler et écorcer le tronc jusqu'au cambium (sur une bande de 5 cm, sur 90% de la circonférence de l'arbre) et laisser une partie de l'écorce intacte. La deuxième année, il faut répéter l'intervention.



) *Élimination des déchets végétaux*

Après chaque intervention, il est nécessaire de ramasser et d'éliminer tous les débris végétaux. Pour cela, il faut s'adresser à des professionnels et demander un compostage avec hygiénisation ou méthanisation (pas de compostage chez soi si des graines ou des racines sont présentes dans les déchets).

) *Conduite à tenir :*

- Porter des gants pour éviter tout contact avec la sève.
- Bien nettoyer les équipements sur place.
- Supprimer l'ensemble de l'appareil racinaire.
- Faire attention aux chutes d'arbres et de branches après cerclage.
- Végétaliser immédiatement les terrains perturbés par l'intervention, en y semant des espèces indigènes à fort pouvoir couvrant.
- Après les interventions, vérifier leur efficacité en effectuant des visites de contrôle.



À faire

Privilégier les espèces végétales locales



À ne pas faire

Ne pas semer ou planter / Ne pas acheter / Ne pas disséminer

Notes



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.



FREDON BRETAGNE

ZA Bellevue
5 rue Antoine de Saint-Exupéry
35235 THORIGNÉ-FOUILLARD

Tél. 02 23 21 18 18 - fredon@fredon-bretagne.com

WWW.FREDON.FR/BRETAGNE/